

Quels parcours pour les chômeurs les plus « vulnérables » ?

Une analyse des inégalités d'accès à l'emploi selon les difficultés professionnelles ressenties

Guillaume BLACHE (guillaume.blache@pole-emploi.fr) et Nicolas PROKOVAS
(nicolas.prokovas@univ-paris3.fr)

Introduction

Étudier la possibilité du retour à l'emploi des chômeurs nécessite d'affiner l'analyse en fonction des différentes populations des chômeurs, de leurs caractéristiques intrinsèques, ainsi que des conditions qui prévalent sur le marché du travail. L'accès à l'emploi et, partant, la nature et les spécificités de l'emploi retrouvé dépendent ainsi d'une série d'éléments observables, dont le parcours antérieur sur le marché du travail. La question revêt un intérêt particulier si l'on s'intéresse à la frange de la population des chômeurs l'on pourrait qualifier de fragiles ou de « vulnérables », au sens où ils sont plus exposés à l'état de chômage car ils se heurtent à des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi ; il s'agit, notamment, des chômeurs de longue durée, des chômeurs ayant des problèmes de santé ou encore des personnes qui perçoivent le RSA tout en étant inscrites au chômage. Nous allons ainsi, dans le présent papier, nous intéresser à l'« employabilité » de ces populations, que nous allons aborder à la fois sous un point de vue quantitatif (retour à l'emploi) et qualitatif (nature de l'emploi retrouvé).

Après une brève présentation des notions de « vulnérabilité » et d'« employabilité » (première partie), nous allons étudier les difficultés particulières, objectives ou subjectives, auxquelles la recherche d'emploi des chômeurs « vulnérables » est confrontée (deuxième partie), avant de nous interroger sur la probabilité pour ces chômeurs de trouver un emploi et, surtout, pour que cet emploi soit pérenne (troisième partie). Nous allons pour cela exploiter une enquête quantitative spécifique (*cf.* encadré méthodologique) qui nous permet de connaître le parcours de ces chômeurs sur le marché du travail, ainsi que leurs conditions d'existence, au moyen d'informations portant sur leur niveau de vie, sur la composition du ménage ou sur leur lieu de résidence.

1. De l'« employabilité » des « vulnérables »

Le risque du chômage n'affecte pas toute la population active dans les mêmes proportions : certaines personnes, qualifiées de « vulnérables », y sont davantage exposées que d'autres (Ledrut, 1966). L'exploitation de l'enquête *Emploi* avait permis d'identifier certaines populations particulièrement exposées au risque du chômage ; elles comprennent non seulement les personnes ayant perdu leur emploi, mais également celles pour qui existe « une crainte ou une certitude de perdre [leur] emploi actuel ». Dès l'apparition du chômage de masse, les jeunes de moins de 25 ans ont été identifiés comme faisant particulièrement partie de ces populations (Mormiche, 1975). Cette observation, qui a été confirmée par des études postérieures (Meron et Minni, 1995 ; Lefresne, 2003) reste toujours d'actualité.

Chemin faisant, l'ampleur du chômage s'est étendue, notamment sous l'effet du ralentissement économique et des mutations du système productif, et d'autres pans de la population active sont venus grossir le rang des « vulnérables », oscillant entre inclusion et exclusion. Parmi eux l'on trouve les personnes qui sont au chômage de façon durable, dites « chômeurs de longue durée », leur chômage actuel dépendant de leur chômage passé (« hystérésis du chômage », Gazier et Petit, 2019), mais également les personnes peu ou pas diplômées, désavantagées par la raréfaction des emplois peu qualifiés, ainsi que les personnes dont les conditions d'existence compliquent l'accès à l'emploi : les sans domicile fixe, les habitants des zones urbaines défavorisées (« quartiers prioritaires »), les pauvres, voire les étrangers ou les personnes issues de minorités ethniques « visibles » (Demazière, 2006), sans oublier celles qui ont des problèmes de santé ou de handicap (Brodiez-Dolino, 2014). Évidemment, et malheureusement, rien n'interdit que ces situations se cumulent.

Pour des raisons éthiques aussi bien qu'économiques, diverses mesures des politiques de l'emploi ont essayé de cibler ces populations, afin de limiter les conséquences de ce phénomène, à défaut de pouvoir l'endiguer. Cependant, leur portée a été heurtée à la fois par la progression de la précarité sur le marché du travail et par l'atonie de la demande de travail, si bien qu'elles se sont résignées à promouvoir des pratiques visant à contourner la pénurie d'emplois : plébisciter la flexicurité et adopter une logique individualisée (Gazier, 2019), notamment grâce à la sécurisation des parcours professionnels. Surtout depuis le début du siècle, l'insertion professionnelle est abordée sous l'angle des mobilités et transitions professionnelles, facilitées par les « compétences » dont dispose l'individu (Amossé *et al.*, 2019). À défaut de pouvoir agir sur le marché du travail et d'infléchir son fonctionnement, ces politiques de l'emploi se sont donné comme objectif d'agir sur les chômeurs et de faciliter leur retour à l'emploi en accroissant l'« employabilité ».

Concept symétrique de la vulnérabilité, celui de l'employabilité dont le proxy serait la (faible) ancienneté au chômage, avait déjà fait l'objet d'analyses par des sociologues et les économistes (Ledrut, 1966 ; Gazier, 1990). Ces deux concepts dessinent les contours de la sélectivité du chômage et sont, de ce fait, consubstantiels des inégalités sociales. Le sens du terme « employabilité » a connu une série de variantes, surtout dans la littérature anglo-saxonne (Gazier, 2006). Apparue en France dans les années 1960, l'employabilité est définie comme la probabilité de trouver un emploi (pour une personne qui en recherche un). Quelques décennies plus tard, sous l'influence d'approches d'obédience médico-sociale, surtout états-uniennes (Latham, 1988 ; Daguerre, 2004 et 2006), la notion d'« employabilité » est présentée comme l'aptitude d'une personne à travailler : elle devient ainsi une caractéristique intrinsèque à la personne, laissant de côté toute dimension afférente à la situation prévalant sur le marché du travail (conjuncture économique, sélectivité...). Le jargon des institutions européennes aidant, la notion s'uniformise, cesse d'être associée aux seuls chômeurs et s'étend à l'ensemble des actifs, acquiert une connotation positive et devient jugement de valeur dans la mesure où elle génère son opposé : l'« inemployabilité » (Chassard et Bosco, 1998). Ainsi, dans son acception managériale, l'employabilité acquiert une dimension intrinsèquement liée à la personne, sa capacité d'insertion professionnelle d'une personne devient sa capacité de se rendre « employable », de convaincre qu'elle « vaut d'être embauchée » (Gifford et Wing, 1994 ; DWP, 2006), voire qu'elle est capable de se maintenir en emploi. Pour notre part, dans le cadre de la présente étude, nous nous en tenons à première acception de l'employabilité et écartons les mutations que ce terme a connues, à la fois « creuses » et chargées de sens (Dietrich, 2013). Dès lors l'on peut affirmer que ce n'est pas l'employabilité qui permet l'accès à l'emploi, c'est l'accès à l'emploi qui crée l'employabilité.

Ainsi, malgré l'adoption de politiques protectrices à l'égard de certaines populations parmi les plus exposées afin d'améliorer leur employabilité, la pénurie d'emplois et l'accroissement de la précarité sur le marché du travail ont contribué à la dégradation de l'employabilité moyenne et, partant, des capacités productives (Gazier et Petit, 2019). Dans le cadre de cette étude, nous allons nous intéresser à l'employabilité (au sens premier du terme) de certaines populations « fragiles » parmi celles qui se trouvent au chômage, notamment celles des chômeurs de longue et de très longue durée, des chômeurs ayant des problèmes de santé ou de handicap, des bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, nous allons nous intéresser à la vulnérabilité de ces mêmes populations qui, issues du chômage, ont trouvé un emploi : nous allons ainsi chercher à savoir si ces emplois sont comparables en termes de statut et de conditions d'exercice aux emplois retrouvés par les autres chômeurs.

2. Quelles sont les difficultés qui handicapent la recherche d'emploi des chômeurs « vulnérables » ?

Cette étude se base sur les résultats d'une enquête quantitative spécifique, réalisée par le Pôle-Emploi, qui porte sur les demandeurs d'emploi en risque d'exclusion (*cf.* encadré méthodologique). Les données de cette enquête nous permettent d'isoler les facteurs déterminants des difficultés d'accès à l'emploi, notamment pour les chômeurs de longue durée, ainsi que les effets propres de l'appartenance à cette catégorie sur l'accès à l'emploi. Elles nous permettent également de mettre en regard les difficultés objectives (ou objectivables, étant donné que nos informations sont de nature

déclarative), telle la pénurie d'emploi, et les difficultés subjectives ayant trait soit aux caractéristiques intrinsèques de la population étudiée (âge, niveau de formation...), soit au sentiment de discrimination (liée à l'appartenance ethnique, au lieu de résidence, à l'état de santé...) perçu pendant la recherche d'emploi.

Encadré méthodologique

L'enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » est une enquête téléphonique réalisée pour le compte du Pôle-Emploi, en décembre 2019. Elle avait comme objectif de permettre de mieux connaître les difficultés auxquelles sont ou ont été confrontés les demandeurs d'emploi pour qui le retour à l'emploi serait *a priori* problématique, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits pendant au moins douze mois durant les quinze derniers mois), les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi ayant des problèmes de santé durables ou étant en situation de handicap. Un échantillon représentatif, composé de 3 500 demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion, a été extrait à partir de la base incluant l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes du Pôle-Emploi en juin 2019 (5 417 816 personnes). Le questionnaire portait sur la situation des demandeurs d'emploi par rapport à l'emploi, ainsi que sur leur propre perception des difficultés entravant leur recherche d'emploi ; il comportait également un ensemble de questions relatives à leurs situations familiale et financière et à leur lieu de résidence.

Les données de l'enquête ont été enrichies avec des informations provenant du *fichier historique* des demandeurs d'emploi.

2.1. Les caractéristiques de notre population

Notre échantillon, composé de demandeurs d'emploi, comporte des sous-catégories plus « vulnérables », à savoir des chômeurs de longue durée (CLD), des bénéficiaires du RSA, des personnes longuement affectées par des maladies ou des handicaps. Partant du principe que les CLD ont des caractéristiques différentes de celles de la population générale des demandeurs d'emploi (DEFM), nous avons considéré ces deux populations séparément. La première chose que nous observons alors est que les bénéficiaires du RSA sont pratiquement deux fois plus nombreux parmi les CLD que parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi¹. La même observation peut être faite, quasiment dans les mêmes proportions, concernant les personnes ayant des problèmes de santé (cf. tableau 1).

Tableau 1. Bénéficiaires du RSA et chômeurs avec des problèmes de santé, selon leur catégorie d'appartenance (en %)

Chômeurs	dont au RSA	dont ayant des problèmes de santé
Population générale (DEFM)	20,4	24,2
CLD	37,1	39,8

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Logiquement, les problèmes de santé concernent essentiellement les chômeurs les plus âgés (46 % des DEFM et 55 % des CLD âgés de 50 ans ou plus). Les personnes âgées de 50 ans et plus représentent, par ailleurs, le tiers des bénéficiaires du RSA. À l'opposé, les personnes ayant moins de 30 ans sont relativement moins nombreuses parmi les CLD où les 50 ans et plus sont majoritaires ; elles sont relativement peu représentées au sein des personnes ayant des problèmes de santé (10 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, 7 % des CLD). Par ailleurs, le chômage de longue durée affecte davantage les hommes que les femmes et, parmi les CLD, les bénéficiaires du RSA ou les personnes affectées par des problèmes de santé ou de handicap sont majoritairement de sexe masculin (cf. tableau 2).

Tableau 2. Répartition par sexe et âge, en fonction de la situation de la personne (en %)

	hommes	moins de 30 ans	50 ans et plus
DEFM	47,9	26,2	28,4

¹ Dorénavant, pour des raisons de commodité, le sigle DEFM sera utilisé pour désigner l'ensemble des demandeurs d'emploi, afin de les différencier des CLD.

dt RSA	48,3	16,1	33,9
dt santé	45,2	10,3	45,6
CLD	51,3	14,3	43,5
dt RSA	56,5	15,7	35,8
dt santé	53,9	7,2	55,0

Lecture : 48,3 % des bénéficiaires du RSA parmi la population générale des demandeurs d'emploi (DEFM) sont des hommes.
Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Près d'un chômeur sur deux a un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Cette proportion est plus forte pour les CLD (55,5 %) que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (47,1 %). Il faut cependant noter qu'un bénéficiaire du RSA sur huit possède un niveau de diplôme supérieur à Bac+2 (cf. tableau 3). L'importance relative des personnes ayant un CAP ou un BEP parmi les chômeurs confrontés à des problèmes de santé ou des handicaps (41 %) pourrait s'expliquer par une plus forte exposition aux maladies professionnelles ou aux accidents de travail, car souvent ils exercent des emplois industriels ou ils ont des métiers manuels. De manière générale, les bénéficiaires du RSA et personnes qui ont des problèmes de santé sont surreprésentés parmi les non diplômés et les faiblement diplômés (niveau inférieur au Bac).

Tableau 3. Niveau de formation, en fonction de la situation de la personne (en %)

	sans diplôme	CAP-BEP- Brevet	Bac	Bac+2	>=Bac+3
DEFM	16,3	30,8	22,3	13,6	17,1
dt RSA	20,5	34,7	22,2	10,2	12,4
dt santé	16,9	41,0	17,6	10,9	13,6
CLD	22,1	33,4	17,5	12,4	14,2
dt RSA	26,6	36,5	16,0	9,0	11,5
dt santé	24,7	40,8	15,5	8,9	9,5

Lecture : 20,5 % des bénéficiaires du RSA au sein de la population générale des demandeurs d'emploi (DEFM) n'ont aucun diplôme au-dessus du niveau élémentaire.

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Avant de s'inscrire au chômage, une personne sur deux au sein de la population générale des demandeurs d'emploi avait eu un parcours professionnel placé sous l'égide de l'emploi. Cette part diminue de moitié pour les bénéficiaires du RSA (cf. tableau 4) dont le parcours antérieur se caractérise par une alternance entre périodes d'emploi et périodes de chômage. Si ce parcours fait d'alternances emploi-chômage est celui du tiers des chômeurs inscrits, la moitié de ces chômeurs touche le RSA : l'alternance emploi-chômage, faite de contrats courts ou d'activités réduites², ne semble pas être une voie conduisant à l'insertion ou la réinsertion professionnelle, mais aux *minima* sociaux. Par ailleurs, les CLD ont connu, deux fois plus souvent que l'ensemble des demandeurs d'emploi, des parcours caractérisés par le chômage ou l'inactivité. Enfin, les chômeurs confrontés à des problèmes de santé, tout comme les bénéficiaires du RSA, s'ils ont eu des parcours caractérisés par le chômage ou l'inactivité, sont relativement plus nombreux parmi les CLD que parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi : la « vulnérabilité » de ces populations apparaît clairement dans la mesure où elles semblent moins promptes à sortir, plus enclines à s'enraciner au du chômage. C'est justement cette première hypothèse, faite à partir de statistiques descriptives, que nous devons chercher à approfondir par la suite.

Tableau 4. Parcours antérieur, en fonction de la situation de la personne (en %)

	en emploi	alternance emploi/chômage	au chômage	en inactivité
--	-----------	------------------------------	------------	---------------

² L'« activité réduite », au sens du Pôle-Emploi, désigne l'exercice d'activités professionnelles par les demandeurs d'emploi, pendant la durée de leur inscription, ce qui implique un changement de catégorie d'enregistrement (A, B ou, cf. *infra*).

DEFM	48,1	34,3	8,9	7,5
dt RSA	26,6	41,1	16,4	12,8
dt santé	46,8	28,6	15,2	8,3
CLD	38,1	30,4	19,0	11,6
dt RSA	24,6	33,9	22,2	17,6
dt santé	35,5	30,8	21,4	11,7

Lecture : 26,6 % des bénéficiaires du RSA au sein de la population générale des demandeurs d'emploi (DEFM), avant de connaître le chômage, avaient eu une trajectoire professionnelle essentiellement caractérisée par l'emploi.

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Afin de compléter le profil de notre échantillon, des données relatives à la composition des ménages, au mode d'habitat ou au niveau de revenus confirment que les CLD – et surtout les bénéficiaires du RSA – vivent moins souvent en couple que l'ensemble des chômeurs, sont moins souvent propriétaires de leur logement (ou accédants à la propriété) et disposent de revenus faibles voire très faibles (*cf.* Annexe). Concernant les revenus du ménage, il est à noter que les données, bien que déclaratives, semblent cohérentes (les CLD sont nettement moins nombreux à disposer des revenus mensuels supérieurs à 1 000 euros ; entre trois quarts et neuf dixièmes les bénéficiaires du RSA vivent avec moins de 1 500 euros par mois) et peuvent être considérées comme significatives dans la mesure où les personnes interrogées y ont massivement répondu (la non-réponse est inférieure ou égale à 9 %, quelle que soit la situation de la personne).

2.2. Les difficultés, voire des discriminations, qui rendent la recherche d'emploi problématique

11,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi et 9 % des CLD sont sortis du chômage car ils ont trouvé un emploi ou, surtout, dans une proportion supérieure à 60 %, ont créé leur propre emploi indépendant entre le moment où l'échantillon a été constitué et le moment où l'enquête s'est déroulée. D'autres ont exercé des activités réduites (AR). Au total, 43,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi et 19,6 % des CLD déclarent être en emploi (*cf.* tableau 5)³. Le taux de retour à l'emploi est cependant moins fréquent pour les bénéficiaires du RSA et les personnes ayant des problèmes de santé ou des handicaps (seul un tiers a repris un emploi). Par contre, pour les CLD la situation est bien différente : le retour à l'emploi ne concerne qu'une personne sur cinq, une sur six parmi celles qui sont au RSA, à peine une sur huit si elles ont des problèmes de santé. Le fait que, parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA – ou même les CLD – sont relativement plus nombreux à se mettre à leur compte peut être interprété comme une tentative, *in extremis*, de sortir du chômage. Les contrats en CDI semblent bizarrement être moins proposés aux chômeurs en général ayant des problèmes de santé qu'aux CLD qui se trouvent dans la même situation, cependant cela ne résulte probablement que des effets de structure. Par contre, là où les choses sont claires c'est que, être un chômeur de longue durée, *a fortiori* un bénéficiaire du RSA, agit négativement sur la durée du contrat (pour les contrats non pérennes) : les contrats courts y sont surreprésentés.

Tableau 5. Relation d'emploi et caractéristiques de l'emploi, en fonction de la situation de la personne (en %)

	salariés	indépendants	CDI	CDD	intérim	contrat précaire <6 mois
DEFM	36,7	6,8	32,6	40,1	20,6	49,4
dt RSA	24,0	7,9	33,1	31,9	25,4	76,5
dt santé	28,2	6,2	19,4	59,8	12,9	36,5
CLD	12,5	7,1	43,3	34,2	15,0	67,4

³ La reprise d'emploi est une donnée déclarative. Certaines personnes interrogées qui sont inscrites au chômage et exercent des activités réduites (AR) déclarent être « en emploi » – ce qui explique la valeur élevée du taux de reprise d'emploi –, tandis que d'autres se disent « être au chômage ». Dans le tableau 5, nous faisons apparaître à la fois les AR et les « vraies » sorties du chômage. Par contre, les analyses économétriques de la troisième partie ont été effectuées sur la seule population des sortants du chômage, en excluant toute activité réduite.

dt RSA	10,8	6,0	29,0	34,9	17,9	74,7
dt santé	7,7	4,1	40,2	27,5	20,8	56,9

Lecture : 24 % des bénéficiaires du RSA au sein de la population générale des demandeurs d'emploi (DEFM) ont trouvé un emploi salarié.

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Bien que toutes les personnes interrogées, indépendamment de la catégorie à laquelle elles appartiennent, se disent globalement satisfaites de l'emploi qu'elles ont trouvé, estimant qu'il correspond à leurs attentes du point de vue de la nature du contrat, de l'intérêt du travail, de l'ambiance qui y règne, de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et (un peu moins souvent) du niveau du salaire, l'on peut considérer que cette satisfaction s'explique davantage par le fait d'avoir trouvé un emploi que par l'emploi lui-même. En effet, plus d'un chômeur sur trois et plus d'un CLD sur deux poursuivent leur recherche d'emploi, malgré le fait qu'ils en aient déjà un (cf. tableau 6) ; les motifs évoqués pour expliquer la poursuite de la recherche concernent le contrat de travail (fin proche ou recherche d'un contrat plus long), le salaire, les conditions de travail, etc. Il est à noter qu'un quart des chômeurs et plus de la moitié des CLD qui ont créé leur entreprise recherchent toujours un autre emploi, preuve que la création d'entreprise n'est pas une solution pérenne de sortie du chômage.

Tableau 6. Poursuite de la recherche d'emploi (hors AR), malgré le fait d'être déjà en emploi (en %)

DEFM en emploi	dont indépendants	CLD en emploi	dont indépendants
35,6	23,2	55,3	54,9

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion ».

La recherche d'emploi peut être entravée par toute sorte d'inconvénients, dont les plus importants semblent être les difficultés d'ordre financier et les problèmes de transport (cf. tableau 7). Une partie très importante, proche ou supérieure à 50 %, des bénéficiaires du RSA et, surtout, des chômeurs ayant des problèmes de santé ou de handicap, est confrontée à des problèmes de découragement, de perte ou de manque de confiance en soi ou à des difficultés de mettre en avant ses qualités (qualification, expérience...). La fracture numérique ne doit pas non plus être minimisée : un quart de l'ensemble des demandeurs d'emploi, mais un tiers des chômeurs, ne disposent pas de matériel permettant une connexion à internet ou font face à des problèmes d'utilisation d'internet. À noter, enfin, que si les difficultés de compréhension ou d'utilisation de la langue française ne touchent que peu de chômeurs, elles peuvent avoir une certaine incidence pour un chômeur de longue durée sur dix faisant partie des bénéficiaires du RSA ou ayant des problèmes de santé, c'est-à-dire des personnes obligées d'avoir des contacts avec des services administratifs.

Tableau 7. Problèmes et difficultés entravant la recherche d'emploi (en %)

Nature du problème	DEFM	dt RSA	dt santé	CLD	dt RSA	dt santé
Problèmes de logement	9,2	13,4	7,8	11,0	15,3	13,5
Problèmes de transports	22,0	33,3	22,1	31,6	40,6	32,2
Contraintes familiales	17,0	25,8	18,4	25,8	28,6	23,4
Difficultés financières	27,3	40,9	35,2	32,7	41,4	38,2
Compréhension du français	4,0	5,8	5,2	8,4	11,3	10,1
Accès et utilisation d'internet	24,7	37,2	40,5	33,9	40,6	47,3
Découragement, manque de confiance...	38,2	45,0	51,4	49,2	53,1	54,5

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Néanmoins, les causes qui rendent difficile la recherche d'emploi ne sont pas uniquement subjectives : existent également des causes objectives ou, puisqu'il s'agit de données déclaratives, objectivables. Il s'agit, notamment, de la situation qui prévaut sur le marché du travail. L'insuffisance d'emplois (absence d'offres d'emploi en général ou liées au profil du chômeur et forte concurrence entre chômeurs pour obtenir un des rares emplois disponibles) est évoquée par plus de huit

personnes interrogées sur dix, ce qui invite à nuancer fortement tous les propos relatifs à la « pénurie » et aux « difficultés » de recrutement. Parmi les autres causes évoquées, la faiblesse du salaire et la précarité des contrats proposés (surtout leur durée jugée trop courte) sont dénoncés par plus de six chômeurs sur dix et un chômeur sur deux, respectivement, surtout par les plus « vulnérables parmi eux (cf. tableau 8).

Tableau 8. Raisons objectivables qui rendent l'accès à l'emploi difficile (en %)

Nature	DEFM	dt RSA	dt santé	CLD	dt RSA	dt santé
Pénurie d'offres	82,8	82,2	86,1	85,0	85,7	85,2
Contrat instable	47,7	51,6	52,6	48,8	56,6	49,3
Salaire insuffisant	66,5	64,2	70,0	64,3	61,4	68,3
Conditions pénibles	38,0	41,8	47,4	43,4	45,1	53,7

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

La difficulté d'accéder à l'emploi n'est pas toujours justifiée par des raisons liées à l'insuffisance de capacités de la personne ou à des raisons qui renvoient au fonctionnement du marché du travail. Les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ont parfois un sentiment de discrimination qui peut être lié à leur âge (trop « jeune » en général, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, ou trop « vieux » pour les CLD et les bénéficiaires du RSA et, surtout, pour ceux qui ont des problèmes de santé), à l'insuffisance de leur formation ou de leur expérience professionnelle (cf. tableau 9). Si le sentiment de discrimination par rapport au sexe ou à la nationalité est relativement marginal, celui relatif à l'origine ethnique (nom ou prénom de consonance étrangère) et à l'apparence physique est plus souvent cité, surtout par les CLD. Le lieu de résidence est souvent évoqué comme une source de discrimination (par un bénéficiaire du RSA sur quatre), de même que l'existence de contraintes familiales : ceci est particulièrement ressenti par les femmes, seules de surcroît, avec des enfants en bas âge.

Tableau 9. Nature des discriminations ressenties (en %)

Discrimination liée à	DEFM	dt RSA	dt santé	CLD	dt RSA	dt santé
Âge	39,2	41,8	52,0	54,0	48,6	61,9
Sexe	5,4	8,1	5,8	7,3	8,6	8,7
Nationalité	6,2	12,2	2,8	7,6	8,4	6,8
Origine ethnique	9,0	14,8	6,4	10,8	12,7	11,0
Apparence physique	9,2	14,0	15,4	15,5	17,7	21,5
Niveau de formation	34,8	40,5	35,0	40,6	41,7	41,5
Expérience professionnelle	34,3	40,8	36,3	34,2	41,3	36,7
Lieu de résidence	17,7	22,7	12,1	22,6	26,7	20,2
Contraintes familiales	16,0	23,7	17,8	21,6	24,5	21,3

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

Eu égard à ce qui vient d'être décrit, peu de personnes interrogées ont eu la sensation que leur situation s'est améliorée depuis un an : moins d'un quart de l'ensemble des demandeurs d'emploi et moins d'un sixième des CLD respectivement (cf. tableau 10). Elles sont clairement plus nombreuses à penser le contraire, tandis que le sentiment de stagnation, qui concerne près d'une personne sur deux, aurait pu être interprété comme un signe de résignation.

Tableau 10. Évolution ressentie de la situation depuis un an, en fonction de la situation de la personne (en %)

	dégradation	sans changement	amélioration
DEFM	31,7	43,8	23,6
dt RSA	33,6	38,9	26,2

dt santé	34,3	41,8	23,3
CLD	39,0	44,5	16,2
dt RSA	39,9	40,9	19,1
dt santé	44,0	42,4	13,5

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.

3. Accès à l'emploi, quel emploi ?

Afin de mesurer l'influence des difficultés et discriminations ressenties sur l'insertion des demandeurs d'emploi, nous avons mobilisé un modèle logistique multinomial ou polytomique non-ordonné (McFadden, 1973) en prenant en compte trois différents états sur le marché du travail : emploi avec un contrat à durée indéterminée (CDI), emploi avec un contrat à durée limitée (CDL) ou tout autre état observé en dehors de l'emploi. L'hypothèse dite d'indépendance des alternatives non pertinentes (*IIA* – *Independence of Irrelevant Alternative*) sur laquelle repose ce type de modèle nous a obligés à regrouper certaines situations « proches » du point de vue de leur caractère non pérenne sur le marché du travail : mission d'intérim, contrat saisonnier, contrat à durée déterminée, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, contrat aidé...). L'hypothèse IIA qui repose sur l'exclusivité mutuelle des choix, sous-entend qu'un individu ne peut pas être simultanément dans plusieurs états au même moment. Les situations relatives au fait d'être sans emploi et à la recherche d'emploi, être en formation ou en reprise d'études, être en inactivité ou en retraite ont également été regroupées, désignant un « état » plus large que l'on qualifiera de « hors emploi ». C'est cette situation de « hors emploi » qui constituera la modalité de référence dans notre modèle⁴. La variable à expliquer comprenant les K états sur le marché du travail : $k=1, \dots, K-1$, la probabilité d'observer l'individu i dans l'état k , est donnée par l'équation suivante :

$$Prob(y_i = k) = \frac{e^{X_i \beta_k}}{1 + \sum_{j=1}^{K-1} e^{X_i \beta_j}} \text{ pour } k = 1, \dots, K-1 \text{ et } i = 1, \dots, n$$

Les régressions sont menées sur deux échantillons représentatifs composés d'une part des chômeurs enregistrés à la fin du mois de juin 2019 (DEFM) et, d'autre part, des chômeurs de longue durée (CLD) à la même date. Dans le cadre de la présente étude sont considérés comme « chômeurs de longue durée » les demandeurs d'emploi qui sont restés inscrits en catégorie A pendant 12 mois durant les 15 derniers mois, parmi les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C⁵ (cf. encadré méthodologique). Les estimations portent sur l'insertion à court terme, à savoir dans les six mois à compter du début de la période d'observation (juin 2019). L'insertion (ou l'absence d'insertion) ont été analysées par rapport à une série de variables liées aux difficultés auxquelles les demandeurs d'emploi ont été confrontés, ainsi qu'aux discriminations qu'ils ont ressenties. En dehors de ces variables, nous avons mobilisé comme variables de contrôle d'autres facteurs pouvant influencer l'offre de travail : l'âge, la composition du ménage, le niveau de formation, le passé professionnel, le lieu de résidence, la situation par rapport au logement, le revenu du ménage, le soutien par des proches (aide financière) et la perception de leur avenir professionnel.

L'analyse des résultats montre que les difficultés pour trouver un d'emploi exercent toutes une influence négative sur les sorties du chômage, notamment pour une reprise d'emploi en CDI. Dans le groupe des chômeurs de longue durée, la probabilité de sortie vers le CDI est « toutes choses égales par ailleurs » la plus faible pour ceux qui font état de difficultés liées à leur état de santé/handicap, à leur âge ou encore à leur niveau d'études ou leur spécialité de formation : les chances d'avoir un CDI par rapport à être en situation de chômage ou d'inactivité diminuent respectivement de 74 %, 66 % et

⁴ Si l'IIA peut paraître difficilement applicable dans le cadre de l'analyse de l'offre de travail en raison des comportements individuels qui impliquent une réflexion simultanée avant de faire des choix, les expériences empiriques et la cohérence de l'hypothèse d'un point de vue analytique ont montré que le *logit* polytomique s'avère suffisamment robuste (McFadden, 1984).

⁵ La catégorie A fait référence aux personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, tandis que les catégories B et C identifient les demandeurs d'emploi qui ont exercé une activité réduite d'une durée inférieure à 78 heures ou supérieure ou égale à 78 heures respectivement.

51 % par rapport aux personnes qui n'ont pas évoqué ces discriminations (*cf.* tableau 11). Les chômeurs de longue durée ayant mentionné comme freins au retour à l'emploi leur origine ethnique ou des contraintes familiales ont un rapport de chances de sortie du chômage vers l'emploi en CDI qui diminue de 25 % dans les deux cas. Cette probabilité décroît respectivement de 17 % et 14 % pour ceux qui ont évoqué comme freins au retour à l'emploi l'(in)expérience professionnelle ou le manque d'opportunités d'emploi près de leur lieu de résidence. Hormis pour ceux qui ont mentionné avoir des difficultés qui tiennent au manque d'expérience, au manque d'opportunités d'emploi et à l'origine ethnique, les écarts par rapport à la population de référence sont moins marqués pour l'ensemble des demandeurs d'emploi que pour les chômeurs de longue durée.

Si l'on s'intéresse aux transitions vers un CDL par rapport à une situation marquée par l'absence d'emploi, nous observons que le rapport relatif diminue plus fortement pour les demandeurs d'emploi qui ont déclaré des difficultés liées à leur état de santé/handicap. L'origine ethnique comme frein ressenti pour leur retour à l'emploi n'exerce pas d'influence négative sur les transitions vers le CDL ; au contraire, selon qu'ils appartiennent à la population des CLD ou seulement à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi, les chances de sortie du chômage vers un CDL sont 1,5 et 1,9 fois plus élevées par rapport au fait de rester sans emploi. Les demandeurs d'emploi qui évoquent l'origine ethnique comme frein au retour à l'emploi sont néanmoins surreprésentés dans les emplois intérimaires et les contrats aidés qui ont été regroupés dans la catégorie CDL. Si le manque d'expérience exerce une influence négative sur les reprises d'emploi en CDI, que les individus soient chômeurs de longue durée ou pas, les rapports de risques relatifs sont légèrement positifs en ce qui concerne la transition vers un CDL.

Concernant les variables de contrôle intégrées dans notre modèle, la situation familiale montre que les demandeurs d'emploi vivant en couple et dont le conjoint est sans emploi sont un peu plus souvent concernés par la reprise d'activité (hormis pour les chômeurs de longue durée au regard des transitions vers le CDL). L'influence négative de l'âge semble être plus marquée pour les chômeurs de longue durée. Ainsi, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus appartenant à cette catégorie ont un rapport relatif d'avoir un CDI ou un CDL plutôt que de rester au chômage ou en inactivité qui diminue de 32 % et 77 % respectivement, par rapport à l'individu de référence qui a entre 30 et 39 ans. L'effet du diplôme sur les sorties du chômage vers une reprise d'emploi en CDI va dans le même sens pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et pour les chômeurs de longue durée, même s'il est moins marqué pour cette dernière catégorie (ratio de risque relatif de 2,5 et 1,3 fois plus élevé pour les personnes ayant un diplôme supérieur à Bac+2 par rapport à l'individu de référence de niveau CAP/BEP/Brevet). Un passé professionnel caractérisé par l'emploi favorise également les sorties du chômage vers un CDI. L'alternance emploi/chômage semble néanmoins faciliter les sorties du chômage vers un CDL. Les situations par rapport au logement et au lieu d'habitation exercent une influence notable sur les transitions vers le CDL et le CDI : le fait d'habiter dans un « quartier prioritaire de la ville » (QPV) ou de résider dans un logement social diminue les sorties du chômage vers l'emploi, indépendamment du type de contrat. L'effet de la situation par rapport au logement, notamment par rapport à la propriété, joue de manière très différenciée entre les chômeurs de longue durée et l'ensemble des demandeurs d'emploi : le fait d'être propriétaire exerce une influence négative sur les reprises d'emploi seulement pour les chômeurs de longue durée. Enfin, un niveau faible de ressources financières (revenu mensuel inférieur à 1 000 euros) contribue à diminuer les sorties du chômage vers l'emploi.

Tableau 11. Ratio de risque relatif (*odds ratio*) issu d'un modèle *logit* multinomial de la probabilité de sortie du chômage vers un contrat à durée indéterminée (CDI) ou vers un contrat à durée limitée (CDL), par rapport au fait de rester sans emploi

	Transition vers le CDI... ...plutôt que d'être sans emploi (<i>catégorie de référence</i>)		Transition vers le CDL...	
	CLD	DEFM	CLD	DEFM
(*) Difficultés/discriminations ressenties liées : (réf. Non)				
Au niveau d'études ou la spécialité de formation	0,486***	0,889***	0,378***	0,897***
Au manque d'expérience	0,831***	0,573***	1,094**	1,005***

Au manque d'opportunités d'emploi près du lieu de résidence	0,860***	0,729***	0,871***	0,728***
Aux contraintes familiales	0,752***	0,864***	0,390***	0,718***
A l'âge	0,338***	0,834***	1,047***	0,515***
Au sexe	0,657***	0,623***	0,400***	0,352***
A l'origine ethnique	0,748***	0,556***	1,502***	1,891***
A des problèmes de santé/le handicap	0,262***	0,304***	0,420***	0,279***
<i>Situation familiale: Célibataire</i>				
Couple avec conjoint en emploi	1,073***	0,999 (ns)	0,500***	0,587***
Couple avec conjoint sans emploi	1,047***	1,072***	0,373***	1,366***
<i>Age : 30-39 ans</i>				
< 30 ans	0,808***	2,135***	1,732***	1,396***
40-49 ans	0,938***	1,144***	0,367***	1,362***
50 ans et plus	0,678***	1,045***	0,234***	1,360***
<i>Niveau de formation : CAP-BEP-Brevet</i>				
Bac + 3 et plus (licence, master, doctorat, école)	1,341***	2,500***	0,556***	0,702***
Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG...)	1,061***	2,186***	0,744***	1,281***
Niveau Bac	1,307***	1,293***	0,713***	1,075***
Sans diplôme ou certificat d'études	0,638***	1,918***	0,683***	0,809***
<i>Passé professionnel : en emploi</i>				
Alternance emploi/chômage	0,950***	1,067***	1,103***	1,107***
Chômage	0,704***	0,666***	0,470***	0,781***
Inactif	0,461***	0,541***	1,390***	0,608***
<i>Réside dans un QPV : Non</i>				
Oui	0,907***	0,683***	1,002 (ns)	0,846***
<i>Logement : locataire parc privé</i>				
Propriétaire	0,894***	1,645***	0,764***	1,351***
Locataire logement social	0,359***	0,965**	0,591***	0,690***
Hébergé par proches ou familles	0,338***	0,866***	0,092***	1,073***
<i>Revenu du ménage : [1000 - 2000 [euros</i>				
< 1 000 euros	0,804***	0,668***	0,213***	0,224***
2 000 euros et plus	1,485***	1,576***	1,644***	0,911***

(*) : Variables muettes où les modalités de référence correspondent à l'absence de telle ou telle difficulté déclarée.

Lecture : en décembre 2019, le rapport relatif d'avoir un CDI par rapport à être sans emploi pour un chômeur ayant déclaré avoir/avoir eu des difficultés liées au niveau d'études ou à la spécialité de formation diminue de 51 % par rapport à une personne n'ayant pas déclaré ce type de difficultés.

***, **, * : coefficients significatifs à 1 %, 5 % et 10 % ; (ns) : non significatif.

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique* des demandeurs d'emploi.

Interrogés sur la correspondance entre l'emploi retrouvé et leurs attentes du point de vue de la rémunération, du contrat de travail, de l'intérêt des tâches liées au poste, de la qualité de vie au travail et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les demandeurs d'emploi semblent être fortement influencés dans leur choix de réponse au regard des difficultés rencontrées. Comparativement à l'ensemble des demandeurs d'emploi, une discrimination liée à l'âge et ou à des problèmes de santé va de pair avec une insatisfaction plus grande quant à l'intérêt des tâches liées au poste. Des discriminations liées au sexe et au niveau d'études ou à la spécialité de formation sont davantage associées à une insatisfaction qui tient à la rémunération, tandis que l'origine ethnique et le manque d'expérience influencent de manière plus conséquente le mécontentement sur l'ensemble des dimensions. Les écarts de réponse par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi restent plus marqués pour la rémunération et le type de contrat pour ceux qui se sentent discriminés par rapport à leur origine ethnique. Le manque d'intérêt des tâches liées au poste ainsi que le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée sont également plus marqués pour les demandeurs d'emploi qui ont ressenti des difficultés liées au manque d'expérience professionnelle.

Conclusion

Conformément aux hypothèses de départ, les chômeurs appartenant à des catégories « vulnérables » composées des bénéficiaires du RSA, des personnes confrontées à des problèmes chroniques de

santé ou des handicaps, surtout des chômeurs dits « de longue durée » sont confrontés à des difficultés certaines pour trouver un emploi et, quand ils en trouvent un, il est plus souvent précaire. Ces situations étant cumulatives, les bénéficiaires du RSA et les personnes ayant des problèmes de santé sont plus nombreuses parmi les chômeurs de longue durée. Le fait d'être plus intensément confrontés à des difficultés – subjectives ou objectives – qui entravent leur recherche d'emploi ou leur accès à l'emploi, s'accompagne d'un plus fort sentiment de discrimination, essentiellement basé sur des caractéristiques visibles. Si le niveau de formation reste toujours un rempart contre le chômage (moins pour les CLD cependant), la pauvreté relative (faible niveau de revenus du ménage, absence de logement individuel ou habitat social, résidence dans des quartiers défavorisés) pénalise ostensiblement la sortie du chômage.

Bibliographie

- Amossé T., Ducoudré B., Erhel C., Mias A., Ollivier C., Peugny C., Pitti L., Rieucan G., Simonnet V. (2019), « Passer en revue quarante ans de Travail et Emploi », *Travail et emploi*, n° 158, p. 7-42.
- Brodiez-Dolino A. (2014), « La vulnérabilité, entre sanitaire et social », in Brodiez-Dolino A., von Bueltzingsloewen I., Eyraud B., Laval C., Ravon B., *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, PUR, p. 9-16.
- Chassard Y., Bosco A. (1998), « L'émergence du concept d'employabilité », *Droit Social*, n° 11, p. 903-911.
- Daguerre A. (2006), « Les politiques de retour à l'emploi aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Critique internationale*, no 31, p. 69-94.
- Daguerre A. (2004), "Neglecting Europe: Explaining the Predominance of American Ideas in New Labour's Employment Policies since 1997", *Journal of European Social Policy*, n° 14, p. 25-39.
- Demazière D. (2006), *Sociologie des chômeurs*, La Découverte.
- Department for Work and Pensions (2006), *A New Deal for Welfare: Empowering People to Work*, Rapport au Secrétaire d'État de l'Emploi et des Retraites, Cm 6730.
- Dietrich A. (2013), « Employabilité », in Postel N., Sobel R., *Dictionnaire critique de la RSE*, Presses universitaires du Septentrion, p. 156-161.
- Gazier B. (2019), "Opportunities or Tensions: Assessing French Labour Market Reforms from 2012 to 2018", *International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, vol. 35, p. 331- 354.
- Gazier B. (2006), « L'employabilité », in Allouche J. (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, Vuibert, p. 350-356.
- Gazier B. (1990), « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 575-584.
- Gazier B., Petit H. (2019), *Économie du travail et de l'emploi*, La Découverte.
- Gifford B. R., Wing L. C (1994), *Policy Issues in Employment Testing*, Springer Science+Business Media B.V.
- Latham, G. P. (1988), "Human resource training and development", *Annual Review of Psychology*, n° 39, p. 545-582.
- Ledrut R. (1966), *Sociologie du chômage*, PUF.
- Lefresne F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, La Découverte.
- McFadden D. (1984), "Econometric analysis of qualitative response models", *Handbook of econometrics*, Vol. II, Griliches Z., Intriligator M.D. (eds.), Elsevier Science Publishers.
- McFadden D. (1973), "Conditional logit analysis of qualitative choice behavior", in P. Zarembka (eds.), *Frontiers in Econometrics*. Wiley. p. 105-135.
- Meron M., Minni C. (1995), « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Économie et Statistique*, n°283-284, p. 9-32.
- Mormiche P. (1975), « Les jeunes sur le marché du travail », *Économie et Statistique*, n° 69, p. 65-71.

Annexe. Statistiques complémentaires, descriptives de la population étudiée

A1. Mode d'habitat selon la situation de la personne

	propriétaire,	locataire	locataire	hébergé par
--	---------------	-----------	-----------	-------------

	accédant	(privé)	HLM	des proches
DEFM	25,7%	28,2%	24,1%	21,7%
dt RSA	12,0%	23,6%	42,7%	21,7%
dt santé	29,8%	22,3%	29,0%	18,9%
CLD	25,2%	24,6%	27,0%	21,5%
dt RSA	10,4%	24,8%	34,5%	27,8%
dt santé	20,6%	21,7%	33,9%	22,4%

A2. Composition du ménage selon la situation de la personne

	en couple	avec personnes à charge	célibataire	avec personnes à charge
DEFM	22,3%	31,3%	32,6%	13,6%
dt RSA	10,8%	24,2%	35,8%	29,2%
dt santé	23,2%	27,9%	32,0%	16,2%
CLD	18,0%	26,3%	41,9%	13,2%
dt RSA	9,2%	19,5%	49,5%	21,5%
dt santé	17,3%	22,6%	45,4%	14,4%

A3. Niveau de revenus du ménage selon la situation de la personne (non réponses exclues)

	< 500€	500 - <750€	750 - <1 000€	1 000 - <1 500€	1 500 - <2 000€	2 000 - <3 000€	>= 3000€
DEFM	6,9%	7,6%	14,0%	17,2%	20,0%	20,1%	14,3%
dt RSA	20,4%	18,0%	18,7%	18,6%	9,4%	10,7%	4,2%
dt santé	10,1%	10,9%	15,9%	18,1%	17,2%	17,2%	10,7%
CLD	14,1%	18,0%	16,3%	18,3%	14,0%	10,5%	8,8%
dt RSA	26,6%	23,9%	19,1%	15,9%	7,2%	5,6%	1,7%
dt santé	14,6%	18,8%	20,6%	17,2%	13,4%	9,4%	6,0%

Source : Pôle-Emploi, enquête « demandeurs d'emploi en risque d'exclusion » et *fichier historique des demandeurs d'emploi*.